



# ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE SUISSE-MERCOSUR

ÉVALUATION EN MATIÈRE DE PROTECTION DES ANIMAUX



**PROTECTION SUISSE DES ANIMAUX PSA**

## Sommaire

1. La protection des animaux ne s'arrête pas à la frontière	4
2. But et finalité du Mercosur	7
3. Le Mercosur et l'UE	7
4. Le Mercosur et la Suisse	8
5. Élevage et protection des animaux à travers les exemples du Brésil et de l'Argentine	10
6. Autres faits concernant la protection des animaux dans les pays du Mercosur	15
7. Conclusion	19

© 2018 Protection Suisse des Animaux PSA

### Editeur

Protection Suisse des Animaux PSA, Dornacherstrasse 101, Case postale, 4018 Bâle  
Tél. 061 365 99 99, Fax 061 365 99 90, CCP 40-33680-3  
psa@protection-animaux.com, www.protection-animaux.com

### Auteur

Hansuli Huber, Dr ing. agr. EPF, directeur du domaine technique,  
Protection Suisse des Animaux PSA

# Évaluation relative à la protection des animaux de l'accord de libre-échange envisagé entre la Suisse et les pays du Mercosur

La Protection Suisse des Animaux PSA est d'accord avec le Conseil fédéral et les milieux économiques que, d'un point de vue historique, le démantèlement des droits de douane et l'extension de la libre circulation des biens, des marchandises et des services ont amené le progrès économique, l'innovation et une prospérité croissante. La Suisse, en tant que petit pays, pauvre en matières premières, a donc toujours encouragé ces évolutions et en a bénéficié.

Cependant, la PSA estime que ces conséquences positives du libre-échange s'appliquent principalement aux biens et marchandises des secteurs secondaire et tertiaire et, à la rigueur, dans certaines limites et avec toute la prudence requise, à un commerce mondial des denrées et/ou produits alimentaires ou de leurs matières premières tels que le lait, la viande et les œufs. Le libre-échange sans limites dans ce domaine est, comme le montre l'expérience, une option qui produit un très grand nombre de perdants (l'agriculture paysanne, les consommateurs, les animaux, l'environnement, la biodiversité).

Il favorise en Suisse la concurrence déloyale avec des produits importés obtenus avec cruauté envers les animaux et non conformes aux principes de protection des animaux, qui ne correspondent pas au niveau de la production nationale, mais sont beaucoup moins chers dans le commerce. Étant donné le déficit d'information avéré de la population concernant la protection des animaux (suisse conventionnel/labellisé, importations) et la déclaration limitée à très peu de produits concernant le type d'élevage, il est la plupart du temps impossible de faire la différence entre les produits et de permettre aux consommateurs (commerce de détail, restauration) de choisir en toute connaissance de cause entre les méthodes de production.

Le commerce sans restriction de produits alimentaires conduit à des dépendances indésirables et ouvre grand la porte à la spéculation sur les denrées alimentaires. La PSA estime, par conséquent, que chaque pays doit avoir la capacité propre de satisfaire aussi largement que possible les besoins alimentaires de sa population en respectant l'environnement et la protection des animaux. Il en va de l'agriculture comme de l'armée: chaque pays en a une, nationale ou étrangère. La population suisse s'est prononcée à maintes reprises par des votations, de manière claire et impérative à l'adresse des milieux politiques et des autorités, sur ce qui est préférable dans ces deux domaines. Dernièrement en septembre 2017, les élites et les électeurs se sont clairement déclarés en faveur de l'agriculture suisse et de ses produits.

Dès lors que le Conseil fédéral souhaite néanmoins conclure un accord de libre-échange avec les pays du Mercosur, la PSA a examiné sous l'angle de la protection des animaux, de l'environnement et des consommateurs la production de produits d'origine animale dans ces pays et en présente les résultats dans cette petite brochure.



ADOBE STOCK

# 1. La protection des animaux ne s'arrête pas à la frontière

Avec une population résidente en croissance rapide – passée à 8 millions d'habitants, soit +2 millions rien qu'entre 1990 et 2010 – et 20 millions de nuitées de touristes étrangers, la Suisse dépend de plus en plus des importations de denrées alimentaires. Il est un fait que la consommation de viande et d'œufs par habitant est devenue relativement modérée en Suisse par rapport, par exemple, à l'Union européenne ou aux États-Unis. Toutefois, le volume de production de l'agriculture suisse devrait cesser de croître pour diverses raisons. La Suisse importe, par exemple, 50 % d'œufs, 5 % de viande de porc, 15 % de viande de bœuf et jusqu'à 45 % de viande de volailles ainsi qu'entre 20 et 30 % de produits laitiers. Environ 100 millions d'animaux de rente produisent à l'étranger pour les consommateurs suisses des œufs, du lait et de la viande – tendance à la hausse. Il serait inconséquent et immoral de se contenter de bénéficier des prix plus bas des produits importés sans se préoccuper du bien-être et de la santé de ces animaux «à notre service».

À l'exception de la Chine, les plus grands producteurs mondiaux d'animaux – à savoir l'UE, les États-Unis, le Brésil/l'Argentine et l'Océanie – génèrent des excédents qu'ils bradent sur le marché mondial.

Le Danemark et la Hollande en sont de parfaits exemples en Europe; la Hollande affiche un taux d'autosuffisance de 150 % pour les produits laitiers, de 250 % pour les œufs et la volaille, et même de 300 % pour la viande de porc! Contrairement à la Suisse, pays importateur important à niveau international et prisé, qui importe chaque année environ:

- 120 000 tonnes de viande (dont 48 000 t de volailles, 17 000 t de bœuf, 15 000 t de saucisses/conserves de viande, 6 000 t d'agneau, 5 000 t de cheval, 16 000 t d'abats)
- 45 000 tonnes de poisson
- 100 000 tonnes de produits laitiers (dont 51 000 t de fromage, 25 000 t de lait/de crème, 13 000 t de yaourt)
- 700 millions d'œufs
- Ces importations correspondent environ à 2 milliards de francs.

Les normes de production de la Suisse et des pays d'origine des importations diffèrent souvent sensiblement en matière de protection des animaux:

1. À l'étranger, la taille du cheptel n'est pas limitée. Par exemple en Suisse, une exploitation n'est pas autorisée à engraisser plus de 300 veaux. Aux États-Unis, il est recommandé de construire des parcs d'engraissement pour 20 000 à 30 000 bovins. Un producteur d'œufs suisse peut détenir jusqu'à 18 000 poules, une exploitation biologique seulement 4 000. Dans l'UE, les exploitations de 50 000 à 100 000 animaux sont la règle, et même les œufs bios sont, en partie, produits dans des exploitations de 30 000 à 40 000 poules! En matière de protection des animaux, un aspect important réside dans le fait que dans les exploitations paysannes où les tailles de cheptel sont raisonnables, comme en Suisse, il est plus facile de soigner et de surveiller les animaux.



REUTERS

présent édicté de directives contraignantes que pour les poules pondeuses, les porcs, les veaux et les poulets. Elles sont, toutefois, généralement encore beaucoup plus souples que les normes suisses. Par exemple, en dépit de l'interdiction des batteries, l'UE continue d'autoriser des systèmes analogues aux batteries interdits en Suisse. Dans les poulaillers européens, les dindes et les poulets disposent de beaucoup moins d'espace, les plateformes surélevées et la lumière naturelle ne sont pas obligatoires. En outre, selon nos organisations sœurs dans l'UE, les contrôles de protection des animaux ne fonctionnent souvent pas. Par ailleurs, les chevaux, vaches, dindes, volailles aquatiques, moutons et chèvres sont sans protection juridique dans l'UE.

3. La Suisse a limité les transports des animaux destinés à l'abattoir à 6 heures (durée du trajet) ou à 8 heures (temps de transport total). Tous les autres pays, y compris l'UE, ne connaissent généralement pas une telle limitation. En conséquence, des chevaux, bovins, porcs, agneaux et veaux doivent parfois voyager un jour ou plus sans nourriture ni eau!
4. À l'étranger, certaines méthodes d'étourdissement partiellement interdites en Suisse comme le pistolet à tige perforante pour les bovins en Nouvelle-Zélande, en Australie et en Amérique du Sud (procédé Mushroom) y sont autorisées. Les fréquences d'étourdissement et d'abattage sont souvent beaucoup plus élevées qu'ici: on abat par heure, dans certains cas, 400 à 500 porcs (UE, États-Unis) ou agneaux (Nouvelle-Zélande, Australie) ou 12 000 poulets (UE, dans le monde entier)! À de telles vitesses, il est pratiquement impossible d'examiner sérieusement si l'étourdissement est effectif. Lorsque les animaux sont étourdis électriquement, on utilise souvent des tensions ou des intensités (trop) basses pour ne pas nuire à la qualité de la viande (en Chine, p. ex. on travaille dans les abattoirs de porcs souvent avec seulement 110 à 150 volts au lieu de 250). Cela comporte le risque que les animaux reprennent rapidement conscience et qu'ils soient éveillés lors de la saignée.

Mais en matière de protection des consommateurs, il existe aussi des différences importantes entre la production nationale et les importations, en particulier celles venant d'outre-mer, y compris des pays du Mercosur:

1. L'utilisation d'hormones pour stimuler la croissance des animaux est interdite en Suisse depuis environ 30 ans. Dans les années 1980, l'UE a également interdit l'engraissement aux hormones. L'UE a logiquement instauré il y a plusieurs années une interdiction des importations de viande aux hormones, alors que le Conseil fédéral a jusqu'à aujourd'hui rejeté des demandes en ce sens, notamment de la PSA, arguant de son incompatibilité avec les règles de l'OMC. Des experts estiment que sur environ 11 millions de tonnes annuelles de bœuf américain, au minimum les deux tiers sont produits en ayant recours à des hormones ou à des antagonistes bêta tels que la ractopamine, voire 100% dans l'engraissement industriel des bovins dans les parcs d'engraissement américains. Cela devrait aussi concerner les parcs d'engraissement du Brésil où la ractopamine est autorisée. Ces substances, à dose relativement élevée, ont un effet anabolisant qui contraint l'organisme à développer plus de masse musculaire tout en réduisant le tissu adipeux. Le recours aux hormones de croissance et aux antagonistes bêta incite les animaux à des performances contre nature. La loi fédérale sur la protection des animaux interdit ces efforts excessifs.
2. L'utilisation de stimulateurs de performance antimicrobiens (SPA) est interdite en Suisse depuis 1998. L'UE a émis une interdiction en 2008. Excepté en Suisse et dans l'UE, l'administration d'antibiotiques alimentaires en vue d'augmenter les performances, notamment pour les porcs, les bovins de boucherie et les volailles, est légale dans la majorité des pays qui pratiquent une production animale intensive (Chine et autres pays d'Asie, Amérique du Nord et du Sud). La majeure partie des 65 000 tonnes d'antibiotiques utilisés pour l'élevage dans le monde n'est, de ce fait, pas prescrite par des vétérinaires pour traiter des maladies, mais mélangée dans les meuneries aux aliments concentrés comme accélérateur d'engraissement. Comme l'ont

montré les expériences réalisées en Suisse, les antibiotiques alimentaires agissent au mieux lorsque les animaux sont exposés à de mauvaises conditions dans les étables et subissent des contraintes correspondantes (climat/gaz toxiques, espace restreint, manque de propreté, manque de soins, etc.). Cela signifie que les SPA masquent des situations non conformes à la protection des animaux ainsi que des soins déficients ou manquants. Au lieu d'améliorer les conditions de détention et le soin apporté aux animaux, le recours aux antibiotiques est considéré comme étant la solution.

3. Alors qu'en Suisse, pour des raisons de protection des consommateurs, la culture et l'alimentation avec des plantes génétiquement modifiées, p. ex. le soja et le maïs, ne sont pas pratiquées, la majorité des animaux d'élevage intensif est nourrie dans le monde avec des aliments concentrés génétiquement modifiés. Pratiquement 100 % de la production de soja en Argentine et au Brésil proviennent de cultures génétiquement modifiées qui servent à nourrir les animaux de rente en Amérique du Sud et dans l'UE, dont la Suisse importe les produits.
4. Comme le montre le scandale actuel concernant l'hygiène de la viande brésilienne, les contrôles de la viande ne sont pas toujours effectués avec le sérieux requis. Cela concerne certainement aussi les abattoirs spécialisés dans l'exportation, comme le suggèrent des rapports d'audit.

#### **Voitures contre aliments pour animaux et viande (taz Berlin, novembre 2017)**

La Commission européenne est prête pour signer un accord commercial avec quatre pays du Mercosur à baisser les normes de protection des consommateurs pour les importations de viande. C'est ce que montrent des documents, jusqu'à présent tenus secrets, que l'organisation environnementale Greenpeace a publiés. Selon ces documents, l'UE a proposé des contrôles plus lâches et d'accepter jusqu'à 50 % de plus d'importations de viande (on passerait de 200 000 tonnes actuellement de viande bovine à 300 000) si les quatre pays du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay) baissaient de leur côté les droits de douane pour l'exportation de voitures et de pièces automobiles de l'UE.

Le Brésil a été secoué il y a quelques mois par un scandale de viande avariée. Greenpeace a critiqué le fait qu'au lieu d'améliorer le système de contrôle pour empêcher l'exportation de la viande avariée, la Commission européenne propose, selon les documents, un contrôle rapide interétatique. L'UE est notamment prête à accepter l'exportation d'entreprises agroalimentaires sans examen préalable.

De nombreuses normes de protection des consommateurs – p. ex. concernant le recours aux antibiotiques dans l'élevage – sont moins strictes dans les pays d'Amérique du Sud que dans l'UE. Les écologistes ont expliqué qu'alors que d'autres stimulateurs de croissance tels que la ractopamine sont interdits en Europe, les agriculteurs en Argentine et au Brésil seraient autorisés à les utiliser.

Selon le rapport, la Pologne et l'Autriche exigent de solides clauses de protection pour les importations agricoles. Toutefois, l'Allemagne et d'autres pays les ont rejetées parce qu'ils craignent que les pays du Mercosur n'acceptent alors pas d'augmenter le volume des exportations industrielles européennes.

Greenpeace a fait savoir que les documents qui ont fuité refléteraient l'état des négociations de l'été dernier qui n'auraient pas fondamentalement changé depuis lors, selon les informations de sources proches des négociations. Selon la Commission, l'UE et les pays du Mercosur ont échangé l'an dernier des marchandises d'une valeur de plus de 80 milliards d'euros. Par conséquent, l'importance économique de l'accord avec le Mercosur est nettement supérieure à celle de l'accord CETA conclu avec le Canada.

## 2. But et finalité du Mercosur



**Le Mercosur:** Mercado Común del Sur (Marché commun du Sud)

**Membres:** Argentine, Brésil, Uruguay, Paraguay (le Venezuela a été suspendu pour une durée indéterminée en août 2017)

**Pays associés:** Chili, Bolivie, Pérou, Colombie, Équateur, Guyana, Suriname

**Pays observateurs:** Nouvelle-Zélande, Mexique

### Processus d'intégration économique et politique

1. l'élargissement des marchés nationaux des États membres
2. une intégration adéquate des États membres dans la structure internationale des grands blocs économiques
3. la promotion du développement scientifique et technologique des États membres
4. la réalisation d'une union toujours plus approfondie entre les peuples (seuls les États démocratiques sont admis)

Cet objectif est censé être atteint grâce à la libre circulation des marchandises, à la suppression des droits de douane (mise en place d'un tarif extérieur commun), à l'adoption d'une politique commerciale commune envers les pays tiers, à la coordination des politiques macroéconomiques entre les États membres (notamment de la politique agricole) et à l'engagement des États membres à l'harmonisation des législations dans les domaines concernés.

Il est interdit aux membres du Mercosur de conclure des accords bilatéraux de libre-échange avec des pays tiers.

## 3. Le Mercosur et l'UE

Le Mercosur et l'UE ont signé un accord d'association le 15 décembre 1995, censé aboutir à la signature d'un accord de libre-échange. Il semblait en 2004 que les négociations en vue d'un accord de libre-échange étaient bien avancées. Or l'accès des produits agricoles en provenance des pays du Mercosur au marché européen était resté un point de discordance important. Entre 2004 et 2010, les négociations sont demeurées à un niveau technique. En 2012, elles ont été une nouvelle fois suspendues. En novembre 2017, le 30e cycle de négociations UE-Mercosur a commencé à Berlin. Sous l'égide du Brésil, l'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay veulent conclure en 2018 les négociations pour un accord de libre-échange avec l'UE.



L'étendue de l'accord envisagé est environ huit fois supérieure à celle de l'accord CETA avec le Canada et quatre fois supérieure à l'accord correspondant avec le Japon. Le Mercosur est un client de plus en plus important pour les biens industriels de l'UE, dont les voitures. Les pays du Mercosur, en particulier le Brésil et l'Argentine, sont d'ores et déjà les plus gros producteurs agricoles et alimentaires pour l'UE. Ils produisent principalement des fèves de soja et des tourteaux de soja, de la viande, du café, des jus de fruits et du maïs et/ou du blé («Voitures contre aliments pour animaux et viande»).

Pour pouvoir étendre sa production animale aujourd'hui gigantesque, l'UE ne perçoit pas de

droits de douane sur les importations de soja depuis les années 1960. Cela a conduit l'UE à être maintenant presque entièrement dépendante des importations de soja. 96 % de ses besoins sont aujourd'hui importés, sachant que 90 % des tourteaux de soja et 60 % des importations de fèves de soja proviennent des pays du Mercosur. En Argentine, on cultive presque exclusivement du soja génétiquement modifié de la firme américaine Monsanto et 96 % au Brésil. Ces plantes sont résistantes à l'herbicide «Roundup» qui contient le très controversé glyphosate. En raison de la pulvérisation à grande échelle et apparemment en quantités très élevées à l'hectare, allant jusqu'à 12 litres, les populations protestent régulièrement au Brésil et en Argentine à cause du danger qu'il présente pour la santé humaine. L'agence de recherche sur le cancer de l'Organisation mondiale de la santé a classé le glyphosate parmi les substances «probablement cancérigènes».

60 % des importations de l'UE en provenance du Mercosur sont des matières premières pour l'industrie alimentaire et l'élevage du bétail. 80 % des importations européennes d'aliments pour animaux proviennent de l'espace économique du Mercosur. Les pays du Mercosur espèrent pouvoir fournir à l'avenir encore plus de blé, de maïs et de viande à l'UE avec un accord voulu par l'UE dans l'optique de vendre des produits industriels. Du maïs et du blé bon marché d'Amérique du Sud pourraient également stimuler davantage la production animale de l'UE orientée à l'exportation. À partir de l'amidon de maïs et de blé, on peut aussi produire du sirop isoglucose, un édulcorant moins cher pour l'industrie alimentaire, qui pourrait remplacer le sucre de betterave européen plus onéreux. Les discussions portent aussi sur plus d'importations de sucre bon marché en provenance du Mercosur. La conséquence en serait très probablement une augmentation de la consommation de sucre en Europe.

L'accord envisagé n'a guère suscité l'intérêt de l'opinion publique européenne, même si la situation des droits de l'homme au Brésil est catastrophique (démantèlement des droits protégeant les peuples autochtones, assassinats de défenseurs de l'environnement), que les techniques agricoles industrielles conduisent à des destructions massives de l'environnement et que les normes de protection des consommateurs ne sont pas comparables avec les normes européennes (p. ex. le recours aux antibiotiques et aux hormones pour obtenir de meilleures performances, les scandales de viande avariée). Il a fallu la publication d'un document de négociation par Greenpeace Pays-Bas, fin novembre 2017, pour avoir brièvement une certaine couverture médiatique (encadré «Voitures contre aliments pour animaux et viande»). La production de viande et d'aliments concentrés en plein essor, comme le soja, le blé et le maïs, nécessite beaucoup de terres. Rien qu'en 2016, 37 000 km<sup>2</sup> ont été défrichés dans la région amazonienne, soit trois fois plus que l'année précédente. Entre 2013 et 2015, la déforestation a touché 19 000 km<sup>2</sup> supplémentaires dans la région du Cerrado au Brésil. L'Argentine envisage l'élevage de 10 millions de bœufs et de vaches dans le nord du pays. Les marchés visés sont l'Europe et la Chine. Pour y parvenir, il va falloir détruire et reconverter 100 000 km<sup>2</sup> de forêt jusqu'à présent protégée dans la région du Gran Chaco.

Comme dans l'UE, l'élevage intensif (bovins, porcs, volailles) est en forte croissance dans les pays du Mercosur. L'objectif n'est plus seulement l'alimentation de la population locale. On mise plutôt sur une production excédentaire qui cible les marchés du monde entier. Les pays qui ont des productions excédentaires, comme les États-Unis, le Brésil, l'Argentine et l'Océanie, se font concurrence et le prix prend clairement le pas sur les normes de qualité et de protection de l'environnement, des consommateurs et des animaux. Depuis 2004, les exportations de bœuf brésilien ont bondi de 700 %, tandis que l'Argentine et le Paraguay progressaient vigoureusement à l'exportation.

## 4. Le Mercosur et la Suisse

Après de longues négociations préliminaires, le conseiller fédéral Schneider-Amman a signé en janvier 2017 au Forum économique mondial de Davos, au nom de l'Association européenne de libre-échange AELE (CH, Norvège, Islande, Liechtenstein), une déclaration commune avec la communauté des pays sud-américains du Mercosur.

«Cette signature est le point de départ à des négociations», a déclaré le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann. Le marché du Mercosur que l'on dit énorme constitue une opportunité pour le commerce extérieur suisse, même si une ouverture représente clairement un défi pour l'agriculture suisse.

Le Brésil est le plus important partenaire commercial des pays du Mercosur pour la Suisse: culture des céréales et engraissement des porcs en particulier dans le sud, production de viande bovine surtout dans le sud-est du pays. L'agriculture est beaucoup moins durable qu'en Suisse si l'on considère que:

- Entre 1990 et 2010, la déforestation a touché 600 000 km<sup>2</sup>, soit environ la surface de la France. Avec l'accord de libre-échange UE-Mercosur, elle augmentera probablement de 100 à 200%!
- Sur les 250 000 km<sup>2</sup> de cultures de soja, 96 % sont des plantes génétiquement modifiées. Leur culture et leur utilisation sont interdites en Suisse.
- Un cinquième des produits agrochimiques utilisés dans le monde entier est consommé par les monocultures brésiliennes!

Les importations de viande du Brésil sont en valeur principalement la poitrine de poulet, suivie par la viande de dinde, correspondant à un total de 17 600 tonnes de volaille (2016), soit approximativement 40 % des importations suisses de volaille, et par la viande de bœuf en troisième position.

Les exploitations agricoles familiales au Brésil ont une taille moyenne d'environ 18 hectares, 90 % d'entre elles sont considérées comme pauvres. La production est dominée par des exploitations agricoles non familiales d'une superficie moyenne de 313 hectares ainsi que par de grands groupes agroalimentaires. Sur les surfaces où l'on cultivait jadis des aliments de base (haricots et riz) pour la population, on cultive aujourd'hui du soja et du maïs pour nourrir les bœufs, les porcs et les volailles destinés à la production de viande, de la canne à sucre pour produire de l'éthanol (le «bio»carburant) ou de l'eucalyptus pour l'industrie de la cellulose. 80 % de la superficie agricole totale du Brésil ont pour vocation d'être destinés à la production d'aliments pour animaux, de viande, d'éthanol et d'eucalyptus, dont la majeure partie est exportée. Non seulement la surproduction de viande, mais aussi la production de «bio»carburant affectent l'alimentation mondiale et le développement durable. Si tous les pays de l'OCDE renonçaient complètement au «bio»carburant, cela ferait potentiellement baisser de 13 % le nombre de personnes touchées par la faim dans le monde.

La biodiversité du Cerrado de plus en plus déboisé est élevée. Il est à craindre que cette biodiversité soit détruite par les déforestations et les monocultures subséquentes, que des quantités de CO<sub>2</sub> très élevées soient libérées et que la capacité de rétention d'eau de la région soit réduite par la destruction des arbres et l'agriculture intensive et artificielle qui les remplace. Ces terres arables sont alors menacées à moyen terme d'érosion et d'infertilité. Tandis que la formation et la préservation d'un sol sain sont une tâche permanente et que la couche d'humus fertile ne pousse que d'un centimètre en cent ans, même avec une gestion hautement durable, les sols sont détruits par les monocultures et une agriculture artificielle en quelques décennies. Un quart des terres agricoles mondiales a maintenant moins d'humus et de nutriments qu'il y a 25 ans. Car avec l'érosion des terres qui ne sont pas cultivées durablement, 25 millions de tonnes de sols fertiles sont emportées tous les ans par le vent ou par les précipitations. On perd irrévocablement, chaque année, par l'érosion des terres arables, mais aussi par la surexploitation des pâturages et la construction sur 3 à 4 millions d'hectares



TRAUDT AERIAL SERVICE

de terres agricoles, à peu près la surface de la Suisse. Cela vaut également pour la Suisse où l'on a bétonné au cours des 25 dernières années, rien qu'en construisant des bâtiments et des routes, une surface aussi grande que le canton du Jura qui a été soustraite à la production alimentaire ainsi qu'à la nature!

### Coûts de la production de volaille

Dans le cadre de la mondialisation, la production de volaille migre vers les pays où l'alimentation animale est moins chère. Car l'alimentation des animaux constitue la part principale des coûts de production. Ces aliments sont disponibles à grande échelle et à moindres coûts, particulièrement en Amérique du Sud. Cela se répercute alors sur les coûts de production comme suit (2014):

Argentine	CHF 1,53/kg (carcasse de volaille)
Brésil	CHF 1,54
États-Unis	CHF 1,73
Thaïlande	CHF 1,75
Moyenne UE	CHF 2,22
Suisse SST	CHF 3,85
Suisse plein air	CHF 5,07
Suisse bio	CHF 9,55

En Suisse, les prix des aliments pour animaux sont plus élevés non seulement en raison des coûts de transport plus élevés, mais aussi parce qu'ils sont garantis sans OGM. Il est en effet de plus en plus difficile de trouver sur le marché mondial des aliments pour animaux sans OGM. Dans le commerce mondialisé, les taux de change jouent également un rôle important. En revanche, en ce qui concerne les coûts de production, les coûts de stabulation et de respect du bien-être des animaux ne jouent qu'un rôle mineur

## 5. Élevage et protection des animaux à travers les exemples du Brésil et de l'Argentine

Au Brésil, il existe une ancienne loi de 1934 sur la protection des animaux très rudimentaire et non spécifique concernant l'élevage, un peu plus spécifique pour le transport et l'abattage. Les experts estiment les exigences en matière de protection des animaux brésiliens très peu ambitieuses et dont les agriculteurs auraient, en général, à peine connaissance.

En Argentine, il existe une loi sur la protection des animaux assez vague avec des réglementations assez générales pour la détention, le transport et l'abattage. Les experts estiment rétrograde la loi sur la protection des animaux en Argentine dont, comme au Brésil, les agriculteurs en auraient à peine connaissance. Qui plus est, les exigences sont souvent formulées sous forme de recommandations. Le respect de la loi sur la protection des animaux est à peine contrôlé.

Les normes de protection des animaux extrêmement différentes dans le monde ont fait l'objet d'un colloque intitulé «Le bien-être animal – de la science au droit» qui s'est tenu à Paris en décembre 2015. Le Dr méd. vét. C. Forte de l'Université du Paraná au Brésil a informé comme suit sur les conditions qui prévalent. L'Université du Paraná a mené une enquête sur le statut juridique de la protection des animaux en Amérique latine. Cependant, tous les pays sont loin d'y avoir répondu. L'Équateur, la Colombie, le Venezuela, le Brésil, le Pérou, le Chili et le Costa Rica ont rempli le questionnaire. En outre, on a tenté d'avoir un panorama assez complet des lois dans les

différents pays. Les pays suivants ont une loi sur la protection des animaux: Chili, Colombie, Brésil. Dans ces pays, la protection générale des animaux, le transport et l'abattage sont réglementés, mais il est intéressant de constater qu'il n'existe pas de protection des animaux dans les fermes. Les pays suivants ont de bonnes pratiques agricoles et forment les travailleurs agricoles en ce sens: Brésil, Chili, Colombie, Équateur et Suriname. L'Argentine, le Venezuela, le Paraguay et la Bolivie ne connaissent ni lois de protection des animaux, ni bonnes pratiques agricoles, ni formations appropriées. Les distances et les temps de transport parfois extrêmes sont considérés comme problématiques. Il existe des subventions de l'État pour la protection des animaux principalement destinées à la recherche au Brésil, au Chili, en Colombie et en Équateur. Le Brésil connaît un mouvement favorable au véganisme et à la protection des animaux qui prend de l'ampleur. La détention des porcs en caisson devrait y être interdite à partir de 2023. Les vétérinaires estiment qu'il y a nécessité d'agir surtout par rapport à l'information, à la transparence, à l'offre de produits labellisés et à la formation.

### Élevage des poulets d'engraissement au Brésil

Population de poules en 2017: environ 1,1 milliard. Le Brésil est le troisième producteur mondial de poulets et, avec une part de marché de 43 %, le plus grand exportateur de viande de poulet. La filière avicole est un secteur high-tech qui évolue entre des coopératives d'agriculteurs locaux et des grandes exploitations. Les poulaillers modernes ont des capacités de 24 000 poules, sont équipés de systèmes d'alimentation automatiques et de contrôle de la température, de l'humidité et de la lumière. Les densités des cheptels peuvent atteindre jusqu'à 38 kg/m<sup>2</sup>. La tendance future est à une industrie de transformation qui travaille avec un plus petit nombre de grandes exploitations de production (élevage intensif). La volaille est principalement alimentée avec du soja génétiquement modifié. Au Brésil, l'alimentation animale est enrichie par des stimulateurs de performance antimicrobiens (SPA).

Les pratiques d'abattage et de mise à mort sont généralement similaires à celles de la Suisse. Toutefois, des témoins oculaires ont rapporté que les installations étaient moins bien entretenues.

L'élevage des poulets d'engraissement n'est pas du tout régi dans la loi brésilienne sur la protection des animaux.

Par conséquent, il n'existe aucune disposition concernant les mutilations (bec, griffes, crête), la détention permanente sous éclairage continu, les sorties, la surface de litière et sa nature, les possibilités de bain de poussière, le pâturage, l'accès permanent à l'eau, la taille maximale du troupeau, les densités des cheptels dans le poulailler, l'âge minimum pour l'abattage, etc.

### Élevage des poules pondeuses au Brésil

Le Brésil produit chaque année environ 50 milliards d'œufs. La production d'œufs se fait principalement en batteries conventionnelles. Dans la loi sur la protection des animaux, il n'existe aucune disposition concernant les mutilations (bec, griffes, crête), la lumière naturelle, la détention en cage, les sorties, la surface de litière et sa nature, les possibilités de bain de poussière, le pâturage, l'accès permanent à l'eau, la fourniture de nichoirs, la taille maximale du troupeau, les densités des cheptels dans le poulailler et en extérieur, le pourcentage de perchoirs par animal, etc.

### Élevage bovin au Brésil

Cheptel bovin en 2016: environ 215 millions de bêtes, dont plus de 100 millions de bœufs de la race Nelore la plus répandue. 98 % des 3 millions d'éleveurs possèdent au maximum 100 bovins pour 100 hectares. L'objectif est de continuer l'extension de l'élevage de bovins et de produire plus



de viande avec moins de surface de pâturage par animal. Les déforestations vont donc se poursuivre. Parallèlement, l'élevage en parcs d'engraissement extrêmement problématique du point de vue de la protection des animaux et de l'environnement, pratiquement non tributaire du sol, va énormément se développer. La banque néerlandaise Radobank prévoit que dès 2023 9 millions de bovins seront engraisés dans des parcs d'engraissement au Brésil. On estime que la production totale de viande bovine du pays passera à 13 millions de tonnes par an. La tendance aux parcs d'engraissement est due, conjointement à l'engraissement au fourrage concentré intensif délibéré, à l'expansion de la production de céréales, de maïs et de soja qui limite l'élevage au pâturage et le confine dans les endroits les plus pauvres. Cela signifie que désormais l'engraissement au pâturage autrefois extensif sera aussi intensifié, avec des conséquences potentiellement négatives pour les sols et la biodiversité.



Au Brésil, il existe deux types de producteurs de lait: les grandes exploitations spécialisées et les petites exploitations paysannes diversifiées. Ces dernières constituent la majorité. Au Brésil vivent plus de 2 millions de vaches de la race holstein frisonne. Chez les producteurs de lait non spécialisés, le lait est un sous-produit de la viande. Les troupeaux mixtes de bovins laitiers et de boucherie comptent environ 17 millions d'animaux.

Dans la loi sur la protection des animaux, il n'existe aucune réglementation concernant la stabulation entravée permanente, le dresse-vache, l'anesthésie lors de la castration, le marquage au fer, la mutilation (queue, peau, cornes), la détention sur sol en caillebotis intégral, la détention en box individuel des veaux, l'affouragement grossier des veaux, le nombre d'animaux par aire d'affouragement, la taille maximale du troupeau, la densité du cheptel, etc.

### Élevage porcin au Brésil

Cheptel porcin en 2017: environ 33 millions de bêtes. Les exploitations professionnelles de reproduction et d'engraissement sont nettement plus grandes qu'en Suisse. Dans la loi sur la protection des animaux, il n'existe aucune réglementation concernant la mutilation (queue, oreilles, dents), l'anneau nasal, la détention en box individuel des porcs, en caissons, à l'attache, sans lumière naturelle, sur sol en caillebotis intégral, la détention en groupe des porcelets et des truies, les possibilités de rafraîchissement, l'affouragement grossier, la litière, le matériel de nidification, la source de chaleur pour les porcelets, l'âge de sevrage, le nombre d'animaux par aire d'affouragement, etc.

### Transports d'animaux au Brésil

La loi brésilienne sur la protection des animaux ne régit quasiment pas le transport des bovins. Par conséquent, il n'existe pas de réglementation pour l'utilisation de l'aiguillon électrique, pour l'accès à l'eau et à la nourriture pendant les transports souvent longs, ni pour le respect de la durée maximale du transport. La loi n'autorise pas le transport de différentes espèces animales et exige une bonne ventilation dans le véhicule. Pour les volailles, il n'existe pratiquement pas non plus de réglementations du transport.



### **Abattage au Brésil**

Pour l'abattage des bovins, la loi interdit de mélanger différentes espèces animales dans les parcs d'attente, l'abattage sans étourdissement, en dehors de l'abattoir et directement à côté de congénères. La loi prescrit l'immobilisation pendant l'étourdissement, le temps d'attente maximum dans l'abattoir avant de devoir donner à boire et à manger aux animaux, l'intervalle maximum entre l'étourdissement et la saignée ainsi que les méthodes d'étourdissement et d'abattage. L'usage de l'aiguillon électrique est autorisé.

L'abattage des volailles sans étourdissement et en dehors de l'abattoir est interdit. Le temps d'attente maximum dans l'abattoir n'est pas réglementé. La loi prescrit 12 secondes maximum entre étourdissement et la saignée ainsi que les méthodes d'étourdissement et d'abattage (électrique).

### **Élevage des poulets d'engraissement en Argentine**

La plupart des exploitations ont entre 2 et 6 poulaillers de 10 à 20 000 poulets. La densité du cheptel est d'environ 10 à 12 animaux/m<sup>2</sup>. Les animaux sont principalement détenus au sol, avec de la lumière artificielle et naturelle, sur de la paille de riz, des enveloppes de graines de tournesol ou des copeaux de bois. Entre les rotations, la couche de litière est séchée pendant 10 jours, exposée à la lumière naturelle et traitée à hautes doses de désinfectants avant de faire entrer les nouveaux animaux. La litière n'est souvent remplacée qu'une fois par an. Les animaux sont abattus à l'âge de 37 à 48 jours, ce qui signifie qu'ils sont engraisés pour atteindre des poids très élevés à l'abattage.

Dans la loi sur la protection des animaux, il n'existe aucune réglementation concernant la lumière naturelle et l'éclairage permanent sans périodes d'obscurité, les sorties à l'extérieur, la surface de litière et sa nature, les possibilités de bain de poussière, le pâturage, l'accès permanent à l'eau, des aires de repos surélevées, la taille maximale du troupeau, etc.

L'élevage des poulets d'engraissement n'est pas régi du tout dans la loi argentine sur la protection des animaux. Il existe toutefois des règles concernant les mutilations (bec, griffes, crête), les densités des cheptels et l'accès permanent à l'eau.

### **Élevage des poules pondeuses en Argentine**

La production d'œufs en Argentine se fait principalement en batteries conventionnelles (env. 300 cm<sup>2</sup> d'espace par animal). Dans les poulaillers, il n'y a dans certains cas que de la lumière naturelle. Les exploitations ont entre 7 500 et 1,4 million de poules pondeuses, par poulailler qui compte de 7 500 à 100 000 animaux. Les becs des animaux sont systématiquement coupés à l'âge d'environ 11 jours (on retire entre 1/4 et 1/3 du bec). À l'âge de 16 semaines, les poulettes destinées à la ponte sont transférées dans l'établissement d'élevage. Les poulettes sont également élevées pour la plupart en batteries. Les animaux pondent en moyenne 352 œufs par animal, la mortalité est de 9%.

Dans la loi sur la protection des animaux, il n'existe aucune disposition concernant les mutilations (bec, griffes, crête), la détention sans périodes d'obscurité, en batterie, les sorties à l'extérieur, la surface de litière et sa nature, les possibilités de bain de poussière, le pâturage, la fourniture de nichoirs, la taille maximale du troupeau, les densités des cheptels dans le poulailler et en extérieur, le pourcentage de perchoirs par animal, etc. L'accès permanent à l'eau est réglementé.

### **Production de viande bovine en Argentine**

Traditionnellement, les bovins passaient les 4 à 7 premiers mois de leur existence généralement dans de grands pâturages avec leurs mères. Aujourd'hui, la moitié des animaux qui ont un poids vif d'environ 200 kg est amenée dans un parc d'engraissement pendant environ trois mois. Dans ces parcs, on confine des milliers, voire des dizaines de milliers de bovins dans très peu d'espace sur des parcelles clôturées, dans la boue, sans un brin d'herbe au sol, sans toit pour se protéger de la pluie ou du soleil. Le régime alimentaire ne répond pas à leurs besoins, mais est très riche en aliments concentrés. Cet engraissement accéléré au fourrage concentré, contre nature, est non seulement problématique vu sous l'angle de la protection des animaux (santé animale!), mais extrêmement inefficace par rapport à l'engraissement des porcs ou des volailles. Pour 1 kg de prise

de poids, il faut au moins 6 kg de fourrage concentré (céréales, maïs), tandis qu'il en faut seulement 2,6 kg pour un porc et 1,6 kg pour un poulet d'engraissement. Pour améliorer les performances, on a recours aux SPA. Les jeunes animaux sont emmenés à l'abattoir lorsqu'ils pèsent près de 350 kilos.

L'ancien pâturage dans la pampa humide est supplanté par l'agriculture intensive en raison de la demande croissante de viande et d'aliments pour animaux. Les pâturages restants sont utilisés encore plus intensivement, ce qui pourrait à moyen terme nuire aux sols et à l'environnement. La viande de bovins provenant de l'engraissement traditionnel au pâturage extensif où les animaux peuvent brouter pendant environ deux ans devient une denrée rare et est principalement destinée à l'exportation.

Avec la tendance à l'agriculture, les paysans ont peu de chance de s'en sortir en Argentine. Les mutations structurelles sont extrêmement importantes; en moins de 25 ans, plus de 150 000 exploitations ont disparu. Les 200 à 300 plus grands producteurs de soja d'Argentine exploitent aujourd'hui des surfaces de parfois 100 000 hectares ou plus. Comme la valeur des terres a considérablement augmenté passant de 2000 dollars US à aujourd'hui plus de 20 000 dollars l'hectare, les propriétaires terriens sont souvent des sociétés de capitaux étrangères. La culture du soja aussi destinée à la production de «bio»carburant est également lucrative, d'autant plus que la loi argentine exige un mélange de 7% dans l'essence.

Dans la loi sur la protection des animaux, il n'existe aucune réglementation concernant la stabulation entravée permanente, le dresse-vache, l'anesthésie lors de la castration, le marquage au fer, la mutilation (queue, peau, cornes), la détention sur sol en caillebotis intégral, la détention en box individuel des veaux, l'affouragement grossier des veaux, etc. La loi réglemente la longueur de l'aire d'affouragement par animal (min. 30 cm), la taille maximale du troupeau (max. 250 animaux par parc), la densité du cheptel (en parc d'engraissement, env. 10 m<sup>2</sup>/animal).

### Production de viande de porc en Argentine

Dans la loi sur la protection des animaux, il n'existe aucune réglementation concernant l'anesthésie lors de la castration, le marquage au fer, la mutilation (queue, oreilles, dents), l'anneau nasal, la détention dans l'obscurité, sur sol en caillebotis intégral, en groupe, en caissons, l'affouragement grossier, la litière, le matériel de nidification, la source de chaleur pour les porcelets, l'âge de sevrage, le nombre d'animaux par aire d'affouragement, la taille maximale du troupeau, etc.

La détention à l'attache est interdite, alors que la détention en caisson est autorisée. La loi réglemente les possibilités de rafraîchissement, l'accès permanent à l'eau, l'aire de repos à sec, la densité du cheptel («assez de place pour se tenir couché, debout, pour manger et boire»).

### Transport d'animaux en Argentine

La loi argentine sur la protection des animaux ne régit quasiment pas le transport des bovins. En conséquence, il n'existe notamment aucune disposition interdisant de transporter différentes espèces animales et d'utiliser des calmants. L'usage d'aiguillons électriques pendant le transport est interdit. Une bonne ventilation dans le véhicule est obligatoire. L'accès à la nourriture et à l'eau pendant le transport et la durée maximale de transport de 12 h/jour sont réglementés.

Pour les volailles, il n'existe pratiquement pas de réglementations du transport. L'accès à la nourriture et à l'eau pendant le transport et la durée maximale de transport de 12 h/jour ainsi qu'une bonne ventilation dans le véhicule sont réglementés. Le temps d'attente maximum dans l'abattoir, l'intervalle maximum entre l'étourdissement et la saignée ne sont pas réglementés.



### Abattage en Argentine

Pour l'abattage des bovins, la loi interdit de mélanger différentes espèces animales dans les parcs d'attente, l'abattage sans étourdissement, en dehors de l'abattoir et directement à côté de congénères. La loi prescrit les méthodes d'étourdissement et d'abattage (coup sur la tête, pistolet à tige perforante, électricité ou CO<sub>2</sub>). La loi ne réglemente pas l'usage d'aiguillons électriques, l'immobilisation pendant l'étourdissement, le temps d'attente maximum dans l'abattoir avant de devoir nourrir et abreuver les animaux ni l'intervalle maximum entre l'étourdissement et la saignée.

L'abattage des volailles sans étourdissement et en dehors de l'abattoir est interdit. La loi prescrit les méthodes d'étourdissement et d'abattage (coup sur la tête, électricité ou CO<sub>2</sub>)

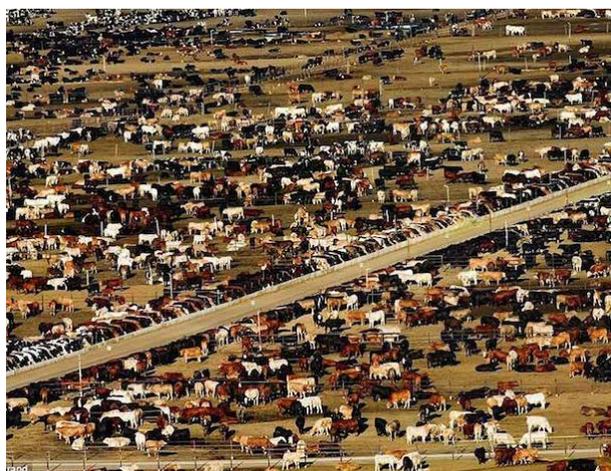
## 6. Autres faits concernant la protection des animaux dans les pays du Mercosur

### Problématique des parcs d'engraissement

Contrairement à un élevage proche de l'état naturel, adapté aux bovins dans les pâturages, les animaux dans les parcs d'engraissement sont principalement nourris avec des céréales et du maïs (plus de 60 à 70 % de la ration!). Une telle alimentation convient aussi peu aux bovins que l'herbe à un être humain. Les conséquences néfastes sur la santé de cette malnutrition associée à des conditions de détention contraires à la protection des animaux sont connues en Suisse depuis les années 1970 (hyperacidité gastrique, affaiblissement du système immunitaire, nécrose du bout de la queue et problèmes importants des sabots). Une étude menée par Thomson et al (2015, Journal of the American Veterinary Medical Association) montre l'aspect extrêmement problématique du point de vue de la protection des animaux des élevages intensifs pratiqués dans les parcs d'engraissement en Amérique du Nord et du Sud. Les bovins de ces parcs engraisés aux hormones ont été observés par des vétérinaires lors de leur transport à l'abattoir. Un grand nombre d'animaux présentaient une accélération du rythme respiratoire et, dans certains cas, des symptômes de tachycardie, d'autres manifestaient des accès de faiblesses ou devenaient soudainement léthargiques. La perte de sabots, à savoir le détachement de la paroi du sabot chez les animaux observés, était particulièrement frappante. La peur et les douleurs extrêmes de ces animaux si maltraités sont inimaginables!

Outre le dopage et la malnutrition, les bovins des parcs d'engraissement souffrent souvent aussi d'une chaleur et d'un froid extrêmes et doivent, dans certains cas, stagner durant des mois dans leurs propres excréments jusqu'à la hauteur des genoux. De telles conditions de détention seraient immédiatement sanctionnées en Suisse pour des raisons de protection des animaux et de l'environnement.

L'engraissement extensif au pâturage traditionnel d'autrefois est de plus en plus refoulé vers des pâturages plus pauvres en Argentine et au Brésil et connaît une intensification. La production de viande bovine se déplace vers les parcs d'engraissement, avec les conséquences négatives qui vont de pair pour le bien-être des animaux, leur santé, la protection de l'environnement et la sécurité (recours aux SPA et aux hormones) et la qualité de la viande (taux de gras, DFD = Dark, Firm, Dry – sombre, dure et sèche).



### **Extraction d'hormone eCG**

En Argentine et en Uruguay, l'absence de dispositions de protection des animaux correspondantes permet des pratiques intolérables sur des juments gestantes pour extraire l'hormone eCG (gonadotrophine chorionique équine). Cette hormone a été également utilisée en Suisse dans l'élevage porcin notamment pour la synchronisation de l'œstrus. La Société des vétérinaires suisses (SVS) a condamné les conditions dans ces écuries d'Amérique du Sud et les a qualifiées de «tortures de chevaux». En 2017, l'organisation faîtière Suisseporc a annoncé renoncer à l'eCG provenant d'Amérique du Sud.

Néanmoins, l'Uruguay a éludé des questions concrètes sur l'eCG lors du troisième cycle de négociations de l'UE avec le Mercosur en juillet 2017 et a constaté qu'en matière de protection animale il n'y avait pas matière à s'inquiéter.

Des organisations de protection des animaux et des magazines de protection des consommateurs (notamment Kassensturz) ont régulièrement attiré l'attention par le passé sur les conditions déplorables de détention et d'engraissement des chevaux en Amérique du Sud. Une partie des détaillants en Suisse a complètement retiré la viande de cheval de leur offre, c'est le cas de Lidl, d'autres ont au moins arrêté les importations provenant d'outre-mer comme Coop. Comme des reportages de février 2018 le montrent (Kassensturz du 20.2.2018), rien n'a changé à ce jour dans l'engraissement des chevaux en Amérique du Sud, générateur de souffrances extrêmes pour les animaux. Cet exemple indique qu'il est pratiquement impossible à partir de la Suisse d'y faire respecter des conditions respectueuses des animaux.

### **Audits de protection des animaux et de qualité de la viande**

L'UE et d'autres pays effectuent des audits en particulier dans les abattoirs spécialisés dans l'exportation des pays du Mercosur. Leurs résultats sont généralement aussi acceptés par la Suisse, qui normalement n'effectue pas elle-même de contrôles à l'étranger, à l'exception d'importateurs suisses et de certains détaillants au titre du secteur privé (p. ex. bio, détention des animaux, transports et abattoirs). Sans vouloir minimiser ces efforts, force est de constater avec réalisme que ces audits n'ont rien de comparable avec les contrôles des fermes, des transports d'animaux et des abattoirs effectués en Suisse par l'État et le secteur privé. Il n'est, par exemple, pas possible d'effectuer de contrôles inopinés et complets. En général, les audits se limitent à certaines fermes et aux aspects concernant l'hygiène de la viande dans les abattoirs. La protection des animaux n'y joue toujours qu'un rôle mineur, d'autant plus qu'il manque dans les pays du Mercosur des réglementations concrètes et détaillées pour les animaux de rente.

Le scandale de la viande avariée brésilienne il y a un an montre, qui plus est, le peu de valeur que présentent souvent ces audits et contrôles. À l'heure actuelle, 21 abattoirs spécialisés dans l'exportation sont concernés et plus de 30 membres du ministère de l'Agriculture inculpés. Même le président du Brésil, Michel Temer, est lui-même soupçonné d'être impliqué dans ces pratiques douteuses. Apparemment, les inspecteurs brésiliens se sont massivement laissés soudoyer. On a utilisé de l'acide ascorbique pour rafraîchir de la viande passée de date, des têtes de porc ont été transformées en saucisses, de la viande de volaille allongée avec de l'eau et des poulets vendus pour de la viande de dinde.

### **Argentine 2012 – Bovins**

*Final report of an audit carried out in Argentina from 17 to 30 October 2012 in order to evaluate the operation of controls over the production of meat products, minced meat, gelatine and raw materials for gelatine for human consumption destined for export to the European Union, as well as certification procedures.*

Audit portant essentiellement sur la mise en conformité avec les obligations stipulées à 4 abattoirs. Dans 2 des 4 abattoirs, des déficits importants concernaient l'installation, notamment la chaîne d'abattage rouillée et divers problèmes d'hygiène. Les vétérinaires officiels et les autorités ont prétendu que de larges secteurs de l'abattoir n'étaient pas en service bien qu'il ait été évident que de la viande y soit transformée.

### **Brésil 2013 – Volailles**

*Final report of an audit carried out in Brazil from 09 to 20 September 2013 in order to evaluate the control systems in place governing the production of poultry meat and products derived therefrom intended for export to the European Union.*

11 abattoirs de volaille ont été audités. L'audit a permis de constater dans deux abattoirs des animaux insuffisamment étourdis, des voltages électriques inadaptés, le traitement brutal des animaux, de trop longues périodes de suspension (jusqu'à 6 minutes) et des chocs électriques prématurés chez les dindes.

### **Brésil 2013 – Bovins**

*Final report of an audit carried out in Brazil from 15 to 28 October 2013 in order to evaluate the operation of controls over the production of fresh bovine meat destined for export to the European Union as well as certification procedures.*

10 exploitations d'engraissement de bovins et 7 abattoirs ont été audités. Dans trois exploitations d'engraissement, des irrégularités ont été constatées concernant l'identification et la traçabilité des animaux. Dans les abattoirs, divers problèmes d'hygiène et, dans un abattoir, un problème d'étourdissement insuffisant ont été constatés.

### **Paraguay 2012 – Surveillance des résidus de viande bovine**

*Final report of an audit carried out in Paraguay from 13 to 22 June 2012 in order to evaluate the monitoring of residues and contaminants in live animals and animal products, including controls on veterinary medicinal products.*

Citation: «En général, le plan de surveillance des résidus pour les exportations de viande bovine vers l'UE et sa mise en œuvre sont conformes aux dispositions de la directive 96/23/CE du Conseil, à l'exception de la recherche de résidus d'agents anti-inflammatoires non stéroïdiens, dont plusieurs sont autorisés pour les bovins. En outre, l'absence de toute obligation légale de tenir un registre des traitements faisant mention des intervalles compromet potentiellement les garanties faites sur l'état des résidus de viande provenant d'animaux traités et destinée à être exportée dans l'UE.»

### **Études sur la protection des animaux**

Contrairement à l'Europe, en Amérique du Sud relativement peu d'études scientifiques sur la protection des animaux (élevage, transport, abattage) sont réalisées ou publiées dans les revues scientifiques. Cela est probablement dû notamment à l'absence ou à l'obsolescence de législations et de réglementations relatives à la protection des animaux ainsi qu'au manque d'intérêt général pour ces questions.

**Chili – Hématomes sur des vaches de boucherie** *Strappini A.C. et al. (2013). Bruises in culled cows: when, where and how are they inflicted? Animal, 7, pp 485–491.*

Au Chili, on abat 200 000 vaches par an. 52 vaches amenées à l'abattoir ont été attentivement observées. Au total, 37 d'entre elles (71 %) présentaient 78 hématomes récents. 46 % des hématomes avaient été provoqués au cours d'interactions entre la vache et l'installation, généralement avec la trappe d'accès à l'étourdissement. 27 % étaient dus à des interactions avec d'autres animaux, le plus souvent dans le parc d'attente. 27 % des hématomes étaient le résultat d'un traitement brutal (coups de bâton, aiguillons électriques, enfoncement d'un objet pointu), généralement au moment du chargement ou du déchargement des animaux.

**Chili – Stress de transport des bovins d'engraissement** *Tadich N., Gallo, C., Bustamante H., Schwerter M., van Schaik G. (2004): Effects of transport and lairage time on some blood constituents of Friesian-cross steers in Chile. Livestock Production Science, Vol. 93, Issue 3, Pages 223–233.*

Au Chili, l'élevage de bovins d'engraissement s'effectue principalement en zones rurales. Ils sont ensuite transportés à l'abattoir dans la capitale Santiago. Plus de 50 % des animaux sont transportés sur plus de 600 km sans eau ni nourriture. À l'abattoir, la législation chilienne stipule une période d'attente d'au moins 12 heures durant laquelle les animaux ont accès à l'eau, mais pas à la nour-

riture. Cette longue attente est remise en question. À ce titre, on a transporté 160 bœufs durant 3 ou 16 heures, puis on les a laissés 3, 6, 12 ou 24 heures dans l'abattoir. Aussi bien le transport de 3 heures que celui de 16 heures ont provoqué une augmentation significative des paramètres sanguins indiquant un stress tels que le cortisol plasmatique et l'activité de la créatine kinase plasmatique. Indépendamment de la durée de transport, le séjour dans les parcs d'attente a également conduit à des concentrations de cortisol plasmatique et à des valeurs d'hématocrite élevées. Toutefois, même avec une longue attente, surtout les animaux transportés longtemps n'ont pas réussi à récupérer, mais ont présenté de plus en plus de signes de fatigue (diminution de la concentration de glucose et augmentation d'hydroxybutyrate dans le sang). Les modifications au niveau de l'hématocrite indiquent, par ailleurs, que les animaux n'ont pas bu assez d'eau pendant la période d'attente. Les auteurs recommandent pour les bovins d'engraissement de réduire au minimum la période d'attente stressante à l'abattoir (soif, faim, bruit, peur, etc.).

**Uruguay – État des camions et dommages dus au transport pour les bovins d'engraissement** *Huertas SM, Gil AD, Piaggio JM, Eerdenburg FJCM 2010: Transportation of beef cattle to slaughterhouses and how this relates to animal welfare and carcass bruising in an extensive production system. Animal Welfare 19, 281–285.*

448 camions ont été examinés dans douze abattoirs pendant 2 ans en Uruguay. 16,5 % des véhicules étaient dans un état inacceptable, nombre d'entre eux avaient une porte arrière guillotine et/ou pas de rampe. La distance moyenne de transport était de 240 km parcourus en moyenne en 5 heures et 5 minutes. Les conducteurs ont indiqué que 18 % des routes étaient en mauvais état. Chez 75 % des bovins, on a fait usage d'un aiguillon électrique. Sur les 15 168 bovins, 60 % avaient au moins une contusion sur la carcasse (1 contusion: 33 %; 2 contusions: 25 %, 3 contusions: 16 %, 4 et plus: 25,6 %). La fréquence des contusions était directement liée à l'état du camion, à la conception du hayon, à la durée du transport, à l'état des routes, à l'utilisation d'un aiguillon électrique et si les animaux avaient des cornes ou non.

**Brésil – Occupation pour les porcs** *Machado, S.P., Caldara, F.R., Foppa, L., de Moura, R., Gonçalves, L.M.P., Garcia, R.G., de Alencar Nääs, I., dos Santos Nieto, V.M.O. and de Oliveira, G.F. (2017). Behavior of Pigs Reared in Enriched Environment: Alternatives to Extend Pigs Attention. PloS ONE 12(1): e0168427*

Dans une étude au cours de laquelle des porcs d'engraissement détenus sur caillebotis intégral disposaient de divers matériaux pour s'occuper tels que des jouets suspendus, des récompenses alimentaires lors de la manipulation d'un objet, etc., on a constaté qu'ils en faisaient largement usage. Les auteurs estiment qu'il est important et pas cher d'avoir des occupations pour les porcs.

**Amérique du Sud – Protection des animaux pendant le transport et l'abattage** *Gallo, C.B. and Huertas, S.M. (2015). Main animal welfare problems in ruminant livestock during preslaughter operations: a South American view. Animal 10(2): 357–364*

En Amérique du Sud, beaucoup d'animaux sont transportés sur de très longues distances dans des conditions souvent très stressantes pour les animaux. Dans certaines régions, il existe des dispositions relatives au transport, souvent en réponse aux exigences des pays importateurs de la viande sud-américaine. Toutefois, l'application de ces dispositions de transport doit encore être améliorée. Les principaux problèmes concernant les transports d'animaux et l'abattage en Amérique du Sud, mentionnés dans cette étude synoptique, sont les longs trajets, la densité élevée d'animaux dans le camion, les longues périodes sans nourriture, les marchés d'animaux avec de mauvaises infrastructures, un personnel en charge des animaux mal formé, le manque de connaissances concernant l'effectivité de l'étourdissement, etc. Pour améliorer la situation, les auteurs de l'étude proposent une meilleure formation des marchands d'animaux, des conducteurs de camions et des employés des abattoirs.

**Brésil – Réduction artificielle de l'effet de serre produit par l'élevage brésilien de bovins**, *de Oliveira Silva, R., Barioni, L.G., Hall, J.A.J., Matsuura, M.F., Albertini, T.Z., Fernandes, F.A. and Moran, D.*

(2016). *Increasing beef production could lower greenhouse gas emissions in Brazil if decoupled from deforestation* *Nature Climate Change* doi:10.1038/nclimate2916.

L'étude montre qu'à l'analyse de l'effet de serre de l'élevage bovin brésilien la déforestation de la forêt tropicale n'a pas été intégrée et que le bilan est donc logiquement nettement meilleur.

**Brésil – Plus de personnes atteintes de paludisme près des fermes piscicoles**, dos Reis, I.C., Honório, N.A., de Barros, F.S.M., Barcellos, C., Kitron, U., Camara, D.C.P., Pereira, G.R., Keppeler, E.C., da Silva-Nunes, M. and Codeço, C.T. (2015). *Epidemic and Endemic Malaria Transmission Related to Fish Farming Ponds in the Amazon Frontier*. *PloS ONE* 10(9): e0137521.

Dans la région amazonienne du Brésil, on a assisté ces dernières années à la création de nombreuses fermes piscicoles. La création d'étangs artificiels a provoqué un accroissement de la population de moustiques porteurs de la malaria et du nombre de cas de paludisme dans la région.

## 7. Conclusion

### Protection des animaux

Contrairement à la Suisse, les législations de protection des animaux des pays du Mercosur ne possèdent pas de dispositions détaillées, concrètes et complètes relatives aux conditions de détention des animaux des espèces bovine et porcine ainsi que des volailles. La majeure partie des mauvais traitements envers les animaux interdits en Suisse tels que notamment la détention permanente à l'attache, en caissons, sur sols en caillebotis intégral, en batteries, la castration sans anesthésie et douleur, les transports de plus de six heures de route sont légaux. La connaissance des rares règles existantes est faible et les contrôles réguliers de protection des animaux inexistant. Il n'y a pas de limite concernant le nombre d'animaux par bâtiment ou par exploitation comme en Suisse, de sorte que l'élevage industriel des volailles et des bovins d'engraissement est plutôt la règle que l'exception. Des rations alimentaires non appropriées à l'espèce, p. ex. l'engraissement aux céréales dans les parcs d'engraissement, sont tout aussi permises que le recours aux SPA et aux hormones pour améliorer les performances ainsi que des aliments génétiquement modifiés. Les transports sont souvent très longs, de sorte que les animaux souffrent de conditions climatiques et météorologiques stressantes, du mauvais état des routes et des camions inadaptés. Dans les abattoirs, certaines méthodes d'étourdissement interdites en Suisse sont partiellement autorisées.

### Protection de l'environnement

Contrairement à la Suisse, la législation environnementale des pays du Mercosur relative à l'agriculture est sous-développée. L'élevage en parcs d'engraissement serait interdit en Suisse ne serait-ce que pour des raisons de protection des eaux et les émissions concentrées d'ammoniac, tout comme l'agriculture intensive sans directives PER ainsi que l'apport de grandes quantités de produits chimiques comme le Roundup/glyphosate.

La destruction massive, croissante et irrémédiable de paysages natifs, comme dans les ré-



FORNECIDO



PINABAY

gions du Gran Chaco, de l'Amazonie ou du Cerrado, par l'agriculture en raison de la demande de viande et de soja, aussi européenne et suisse, serait impensable en Suisse.

Les vastes monocultures de blé, de maïs, de soja, de canne à sucre, etc., sont pratiquement inutiles pour la biodiversité et expulsent la flore et la faune de régions entières. Étant donné que l'agriculture est souvent pratiquée de manière peu durable, l'érosion – qui se traduit par des couches de sol fertiles, non protégées, emportées par le vent et l'eau – constitue un problème majeur.

### **Protection des consommateurs**

Les organisations de protection des consommateurs se sont battues dans les années 1980 et 1990 en Suisse avec succès pour une interdiction des hormones et des antibiotiques qui stimulent les performances, pour l'absence d'OGM et pour une agriculture durable (couverture du sol, rotation des cultures, usage contrôlé de produits chimiques). Les pays du Mercosur qui fournissent le marché suisse ne prennent pas en compte jusqu'à aujourd'hui ces préoccupations légitimes des consommateurs.

Les contrôles des élevages et de protection des animaux outre-mer sont rudimentaires. En revanche, les contrôles sont plus fréquents dans les abattoirs spécialisés dans l'exportation. Toutefois, des audits montrent régulièrement que l'on enregistre malgré tout des déficits en matière de qualité de la viande et de l'hygiène. L'énorme scandale de la viande avariée au Brésil qui a touché 21 abattoirs spécialisés dans l'exportation met clairement le doigt sur les problèmes en matière de protection des consommateurs. L'exemple des chevaux maltraités et de l'extraction d'hormone pratiquée avec brutalité sur des juments gestantes montre que ni la Confédération ni le secteur privé suisse ne sont concrètement en mesure de faire respecter les normes de protection des animaux, de l'environnement et des consommateurs en Amérique du Sud, ni de les garantir. Il est révélateur que les deux grands groupes suisses de commercialisation de viande, Micarna et Bell, se retirent de plus en plus du marché d'outre-mer et fassent produire le plus possible dans le pays et le reste en Europe. VOLG et Lidl sont encore plus cohérents. VOLG renonce complètement à la viande de volaille d'outre-mer et Lidl à la viande de cheval. Les prix d'achat dans les pays du Mercosur sont, certes, terriblement bas, mais le risque en matière de protection des consommateurs, de l'environnement et des animaux est extrêmement élevé.

Avec la prolifération de l'élevage intensif des parcs d'engraissement au Brésil et en Argentine, la qualité de la viande se détériore. La viande autrefois très prisée des bœufs qui paissaient dans la pampa et à la croissance lente appartient de plus en plus au passé. Pas étonnant que dans les dégustations à l'aveugle la viande de bœuf d'origine suisse soit maintenant souvent meilleure que les produits d'outre-mer.

### **Coûts de production**

L'élevage intensif à bas coûts a tendance à migrer vers là où les coûts alimentaires des animaux sont les plus bas. En effet, l'alimentation se taille toujours la part du lion dans les coûts de production. L'Argentine et le Brésil ont des coûts de production de poids à l'abattage pour la viande de volaille d'environ CHF 1,60 au kg. C'est tout juste 40 % du prix des engraisseurs de volaille conventionnels suisses.

Dans les pays du Mercosur, on peut suivre de manière presque exemplaire comment la compétition internationale pour les parts de marché à l'exportation dans l'alimentation humaine et animale provoque des pics alternés de production végétale non durable et de production animale intensive. Les fabriques agricoles et les élevages industriels produisent à des prix bas défiant toute concurrence, de sorte que les structures paysannes tant dans le pays producteur que dans le pays importateur sont aussi souvent évincées de la production et de la compétition. En l'occurrence, la qualité et la sécurité des produits sont généralement secondaires et la protection des consommateurs, de l'environnement et des animaux n'est guère prise en compte.